

TROYES CHAMPAGNE

MÉTROPOLE

Pôle Sécurité Juridique

AH_2023_0129

Troyes, le 18/10/2023

Objet : Arrêté portant désignation
personne responsable de l'accès aux
documents administratifs et des questions
relatives à la réutilisation publique

Le Président de Troyes Champagne Métropole,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.300-2, L. 330-1, et R. 300-2 et suivants ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

ARRETE

Article 0 : Toutes les dispositions antérieures relatives à la désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques sont abrogées à compter du caractère exécutoire du présent arrêté.

Article 1 : Monsieur François-Julien DEFERT, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Sécurité Juridique, est désigné Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2 : Monsieur François-Julien DEFERT est notamment chargé en cette qualité :

- De réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques
- De réceptionner les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction
- D'assurer la liaison entre Troyes Champagne Métropole et la Commission d'accès aux documents administratifs

Article 3: Toute demande relative à l'objet de cet arrêté doit être adressée aux coordonnées suivantes :

Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole
Pôle Sécurité Juridique, à l'attention de Monsieur François-Julien DEFERT
1 place Robert Galley, 10 000 Troyes
prada@troyes-cm.fr
03 25 45 27 27

Article 4: L'autorité chargée de la présente désignation est Monsieur François BAROIN, Président de Troyes Champagne Métropole.

Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole
1 place Robert Galley, 10 000 Troyes
03 25 45 27 27

Article 5: Le présent arrêté fera l'objet d'une notification à l'intéressé, d'une publication sur le site Internet de Troyes Champagne Métropole et d'une transmission à la Commission d'accès aux documents administratifs dans les quinze jours suivants son caractère exécutoire.

Le Président,



François Baroin